

**DÉCISION DU PRESIDENT n°D2025-15**  
Prise en vertu de la délégation du conseil communautaire

Objet : divers travaux demandés dans le cadre de la commission de sécurité incendie et de l'élaboration du PPMS au pôle éducatif « *Les Courlis* » – Plan de financement et sollicitation d'un financement du Conseil départemental

Le Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert ;

- Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération 2022-01 du 3 février 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué au Président et aux Vice-Présidents en cas d'empêchement du Président, le point 10 autorisant à réaliser les demandes de subventions auprès de tout organisme financeurs et établir les plans de financement nécessaires à l'élaboration des dossiers ;
- Vu le budget de l'EPCI ;

Considérant que le Président est autorisé à réaliser les demandes de subventions auprès de tout organisme financeurs et établir les plans de financement ;

**DÉCIDE :**

- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Saône pour divers travaux demandés dans le cadre de la commission de sécurité incendie et de l'élaboration du PPMS au pôle éducatif « *Les Courlis* » dans le cadre de la fiche E2 du guide des aides, à hauteur de 471,00 €, représentant 30 % du coût des travaux ;
- D'arrêter le plan de financement tel qu'il suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	1571,00 €	Conseil départemental	471,00 €
		Autofinancement	1 100,00 €
Total des dépenses	1571,00 €	Total des recettes	1571,00 €

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations.

SAULX, le 6 octobre 2025

Le Président,  
Benjamin GONZALES


